

Reçu le 10 JAN. 2011

Echallens, le 20 janvier 2011

Au Conseil communal d'Echallens.

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3-2011
concernant l'octroi d'un crédit de CHF 50'000.-- pour améliorer la sécurité des
passages pour piétons à proximité des bâtiments scolaires.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Commission de la mobilité désignée pour étudier cet objet était composée de Mesdames Isabelle Neuhaus Alghisi, Monique Morrison, Messieurs August Hangartner, Olivier Béboux, Jean-Claude Bottéron et du soussigné comme chargé de rapport. M. Cédric Decrauzat (suppléant) n'a pas pu se joindre à nous.

2. Préambule

Pour donner suite à la pétition des patrouilleuses scolaires du 16 septembre 2010 (et non du 16 octobre 2010, comme mentionné sur le préavis) et au rapport de notre commission approuvé lors de la dernière séance de notre conseil, soit le 16 décembre 2010, la Municipalité a présenté un préavis dans un délai très court. **Nous la félicitons pour cette réactivité.**

3. Commentaires

La commission a constaté que le préavis répond en tous points aux propositions qu'elle a formulées dans son précédent rapport. Cependant, deux points ont retenu notre attention. En effet, le dernier point figurant au chiffre 5 du préavis (mise en place et balisage de bandes cyclables) ne concerne pas cet objet, étant justement inclus dans la réfection du réseau routier déjà présenté au conseil le 27 mai 2010. Quant au point 4 du même chiffre (mise en place d'un barrage naturel), il aurait dû être réalisé depuis plus de trois ans. En effet, ce barrage naturel faisait l'objet d'une motion déposée par Mme Monique Morrison, approuvée lors de la séance du conseil communal du 27 septembre 2007 afin de répondre à la pétition Gardaz datée du 14 avril 2007. Il est dommage que la réactivité plébiscitée plus haut n'ait pas fonctionné à ce moment.

4. Aspect financier

La Municipalité a procédé à une évaluation des coûts à hauteur de CHF 50'000.--. Renseignement pris auprès de M. Russi, Chef de la police administrative, il s'agit de montants estimatifs, car un devis précis, surtout en cas de fouilles, n'a pas pu être demandé en raison des délais. Cependant, les montants exposés par la Municipalité semblent être en adéquation avec les travaux envisagés.

En outre, le préavis propose des installations lumineuses de type « LED », ce qui correspond parfaitement aux nouvelles technologies qui s'inscrivent dans le développement durable.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission de la mobilité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les

conclusions

suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens,

- Vu le préavis municipal no 3-2011 du 28 décembre 2010;
- Ouf le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la mise en place de signalisations lumineuses pour sécuriser les passages pour piétons aux endroits inscrits sur le préavis;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit de CHF 50'000.--;
3. **de financer** ce montant par les disponibilités courantes;
4. **de prendre acte** que ce montant sera amorti sur une période de 10 ans par le compte 230.3313.0.

Au nom de la commission :

Le rapporteur : Christian Antonucci